

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
En ligne 2-4, 21 et 23 juin 2021

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des Annexes

ADDENDUM AU DOCUMENT ANNOTATION #15

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat en collaboration avec le représentant régional pour l'Océanie (M. Damian Wrigley), co-responsable pour la décision 18.321, *Annotation #15*.

Progrès réalisés depuis mai 2020

2. La 25^e session du Comité pour les plantes (PC25), qui devait se tenir du 17 au 23 juillet 2020, ayant été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, le Comité a pris plusieurs décisions intersessions (voir la notification n° 2020/056 datée du 21 septembre 2020) et a notamment approuvé son plan de travail 2020-2022, tel qu'il est décrit dans le document PC25 Doc 7.2. Dans ce plan de travail, le Comité pour les plantes a identifié les personnes responsables de la mise en œuvre de la décision 18.321, à savoir : Rosemarie Gnam, représentante de l'Amérique du Nord et vice-présidente du Comité pour les plantes ; Ursula Moser, représentante de l'Europe ; et Damian Wrigley, représentant de l'Océanie.
3. En ce qui concerne le paragraphe a) de la décision 18.321, relatif à une étude à entreprendre pour évaluer les effets sur les espèces des genres *Dalbergia/Guibourtia* faisant l'objet d'un commerce international des dérogations prévues à l'annotation #15 pour les instruments de musique finis, les parties finies d'instruments de musique et les accessoires finis d'instruments de musique, ainsi que leurs répercussions sur la conservation de ces espèces, un donateur potentiel a fait part au Secrétariat qu'il souhaitait contribuer à cette étude à hauteur de 5 000 USD, ce qui permettrait d'entamer les recherches documentaires initiales. Le Secrétariat continuera à rechercher d'autres sources de financement pour mener à bien la totalité de l'étude.
4. En ce qui concerne le paragraphe b) de la décision 18.321, le Secrétariat a publié le 13 janvier 2021 le document d'information PC25 Inf. 12, *Annotation #15 - Réponses à la Notification aux Parties n° 2020/033*. Ce document d'information présente un résumé des réponses reçues et pourrait servir de référence pour la mise en œuvre de l'étude voulue par le paragraphe a) de la décision 18.321.
5. Au vu des difficultés qu'il a rencontrées à ce jour dans la mise en œuvre de la décision 18.321, le Secrétariat a l'intention de signaler au Comité permanent qu'il semble justifié de prolonger les délais établis dans les décisions 18.321 et 18.322 jusqu'à la 20^e session de la Conférence des Parties.

Recommandations révisées

6. Le Comité pour les plantes est invité à :
 - a) prendre note du document PC25 Doc. 36 et des progrès mentionnés dans le présent addendum ; et
 - b) prendre note du rapport du Secrétariat au Comité permanent, comme indiqué au paragraphe 5.